SURÉLÉVATIONS
Conversations urbaines

David Ripoll
Sabine Nemec-Piguet
Pierre Bonnet
Sébastien Gampert
Bojana Vasiljevic Menoud
Francesco Della Casa
François Chaslin

Antonio Hodgers,
Rémy Pagani

Bruno Marchand,
Christophe Joud (éd.)

INFOLIO

Sommaire

Introduction 7
Bruno Marchand, Christophe Joud

Surélévations à Genève : un point de vue politique 13
Antonio Hodgers, Rémy Pagani

Regards vers le passé

La ville superposée (Genève, XVe-XXe siècle) 25
David Ripoll

Entre harmonie et transformation, comment préserver la ville faite de fragments 41
Sabine Nemec-Piguet

Regards en élévations

La ville sous-exploitée 89
atelier Bonnet architectes, Pierre Bonnet et Sébastien Gampert

Une question (aussi) urbaine : la méthode A.B.C.D. 107
Bruno Marchand, Christophe Joud

Regards en situations

Conséquences urbaines des surélévations 157
Bojana Vasiljevic Menoud

Un plus un égale un, l'architecture des surélévations 169
Francesco Della Casa

Regards croisés

Hauteurs de Paris 183
François Chaslin

Annexes

Sources des illustrations 210

Remerciements 211

Biographie des auteurs 212

Surélévation rue de Lausanne 127-147, concours 2012, image du projet de Charles Pictet architecte.

– *La question du mimétisme et de l'opposition du langage architectural de la surélévation* est abordée par Francesco Della Casa dans son article (pp. 169-179). Nous voulons juste ici insister sur deux aspects de cette question qui se pose de manière différente si tout l'immeuble est non seulement surélevé mais aussi rénové ou transformé, ce qui conduit souvent à une homogénéité du traitement du langage.

Le premier aspect concerne l'éternelle question : doit-on travailler dans l'analogie ou plutôt distinguer clairement l'intervention contemporaine des parties anciennes, ce qui a été le cas de la majorité des exemples analysés dans notre étude ? À ce sujet, les pratiques actuelles semblent évoluer : opposition et mimétisme ne sont plus les seules options offertes aux architectes pour la surélévation. Une troisième voie se profile (certes moins évidente, mais plus subtile et innovante) basée sur l'hypothèse que le rapport à l'ancien est, avant tout, *de nature conceptuelle* et que *l'expression de la contemporanéité du projet* découle de la prise en compte d'un ensemble de paramètres – le contexte, les types, les usages, les matériaux – et, par conséquent, ne se limite pas à un seul discours esthétique et stylistique.

Un nouveau rapport à l'objet s'installe, celui-ci étant considéré comme un « matériau » dont il s'agit de faire émerger un certain nombre de composantes ou de principes qui deviennent, à leur tour, l'essence même du projet de surélévation. En effet, « *on peut retenir de façon abstraite quelques éléments qui constituent l'identité des bâtiments qui sont déjà là, et les abstraire dans une construction actuelle… simplement avec le langage de l'architecture, c'est à dire des métonymies, des glissements, des abstractions…* »[13].

Le deuxième aspect va nous permettre de revenir vers les limbes urbaines : comme on l'a déjà évoqué, on peut convenir que la dimension contextuelle conditionne le langage architectural à adopter, dans un fin dialogue à établir entre le nouveau et l'existant, notamment en tenant compte des caractéristiques des façades existantes et de celles des bâtiments adjacents. En effet, la question de l'expression de la surélévation est encore une fois à envisager dans une perspective large, non seulement par rapport aux caractères des bâtiments, mais en tenant compte aussi du contexte

13 Patrick Berger, *Questions d'architecture*, conférence du 18 mars 1996 au Pavillon de l'Arsenal, les mini PA n° 11, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, Paris, 1996, p. 42.

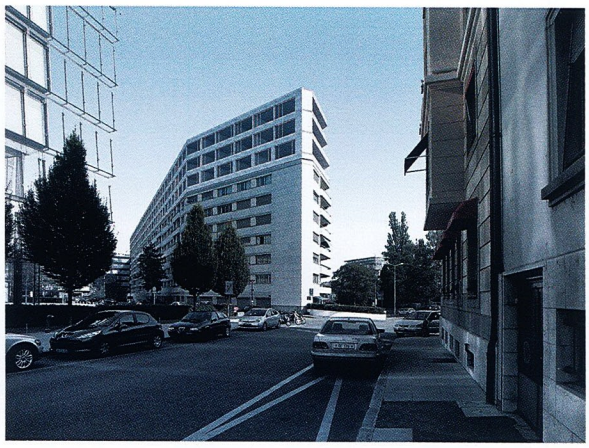

Surélévation rue de Lausanne 127-147, concours 2012, images du projet lauréat de Lacroix Chessex architectes.

urbain dans lequel elle s'insère, de la typologie des logements et, bien entendu, de leur habitabilité.

Au vu de ces réflexions, on peut considérer que l'impact de la méthode A.B.C.D. ne se limite pas à définir une grille de lecture apte à harmoniser les pratiques d'examen de projets de surélévation par les services et instances concernés. En effet, avec la Loi sur les surélévations, Genève ne fait que renforcer l'élan de « construire la ville sur la ville » et, de façon plus ancestrale, de perpétuer une tradition qui préconise de construire sur les préexistences, en les modifiant, agrandissant et surélevant, et en utilisant pour cela les matériaux locaux.

C'est dans une telle perspective que s'inscrit la méthode que nous avons élaborée : apporter une nouvelle pierre à l'édifice, pour que la ville puisse continuer à se construire sur elle-même, sur ses propres murs, dans un temps long, à travers des projets de surélévation dont la qualité prend appui sur des fondements urbains. Bernard Huet rappelle à ce sujet que « *la ville fonde sa réalité sur la continuité et la permanence dans le temps et dans l'espace. Le temps de la ville, celui de son "projet", relève de la "longue durée" ; il est celui d'un processus de reconstruction et de refondation permanent. Son tracé se réfère à une continuité qui renvoie à l'unité du corps urbain avec son ensemble de hiérarchies* »[14].

14 Bernard Huet, « L'architecture contre la ville », *amc*, n° 14, 1986, pp. 10-13.